Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1981)

Heft: 604

Artikel: Monétarisme helvétique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012196

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Hebdomadaire romand N° 604 10 septembre 1981 Dix-huitième année

J. A. 1000 Lausanne 1

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 48 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Eric Baier Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy François Brutsch Jean-Daniel Delley André Gavillet Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: I. Cornuz Martial Leiter

Monétarisme helvétique

Les clignotants sont allumés: déficit de la balance commerciale (même si 1981 sera meilleur que 1980) et surtout inflation, exceptionnelle à l'aune helvétique, de 7,4%. M. Schaffner, en son temps, 1964, prenait d'énergiques mesures anti-surchauffe pour moins que cela.

Aujourd'hui, silence du Conseil fédéral, dont l'esprit de décision ne semble plus la qualité dominante. Mais la Banque Nationale Suisse a donné l'orientation de la politique qu'elle va appliquer, par un discours de son vice-président, M. Langue-

Les movens mis en œuvre seront les remèdes monétaristes: autrement dit la croissance des moyens de paiement mis à la disposition de l'économie sera limitée, vraisemblablement à un taux inférieur à celui de l'inflation.

Développons les conséquences envisagées et souhaitées par la BNS: le crédit sera cher, voire très cher, d'où un ralentissement marqué de la construction et de certaines formes de consommation. La hausse du loyer de l'argent rendra le franc suisse plus attractif. La hausse du franc sur le marché des changes permettra à son tour de réduire l'inflation importée: avec des francs plus lourds, la facture pétrolière sera, par exemple, moins lourde. Parallèlement, sera accentuée la pression politique pour la réduction des déficits budgétaires. Les «caisses vides» connaîtront une nouvelle actualité, même si elles n'ont jamais quitté la «une».

L'industrie d'exportation, elle, souffrira de la hausse du franc, surtout dans un premier temps où elle aura à subir à la fois les effets de l'inflation persistante et le renchérissement de nos produits achetés par l'étranger avec des francs plus coûteux.

D'où pression sur les salaires, baptisée concertation avec les partenaires sociaux.

Tel est le scénario mis en place.

Il appelle des objections de principe et des objections pratiques.

Objection de principe. Si aucun économiste ne conteste la relation entre le rythme de l'inflation et l'augmentation accélérée du crédit, il n'est pas évident que le frein monétariste soit efficace. Dans une économie cartellisée, la hausse des charges financières peut être reportée sur les prix; les entreprises sont poussées à rechercher par la hausse des prix un autofinancement d'autant plus nécessaire que les possibilités d'emprunt sont limitées ou prohibitives.

Objection politique. L'argent est rendu cher, donc profitable aux possédants et notamment aux grandes fortunes, au moment où on exige de la modération de la part des partenaires sociaux (lisez de la part des salariés) et où on accule quelques entreprises à la faillite. C'est l'austérité unilatérale.

Objections économiques:

- Les marges bénéficiaires sont aujourd'hui, pour certaines industries, réduites; l'environnement international est lourd; il suffirait de peu de choses pour basculer dans la récession.
- Comme dans tout projet de type néo-libéral, les effets peuvent être inégaux selon les régions: les régions les moins vigoureuses (voyez les régions horlogères) seront les plus touchées.
- La hausse des loyers, en période de nouvelle pénurie, en sera accélérée par l'effet de l'augmentation des taux hypothécaires. Certes, la BNS objectera qu'entre deux maux, il vaut mieux laisser monter le seul indice du loyer, si on calme les 75 % de la totalité de l'indice. De surcroît les lovers ne sont enregistrés pour le calcul de l'indice que deux

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE 1

Monétarisme helvétique

fois l'an, si bien qu'on peut profiter astucieusement de ce décalage dans le temps pour commencer par refroidir les prix de tous les produits qui font l'objet d'un relevé mensuel. Bien évidemment, la charge supportée par les locataires sera, dans cette perspective, d'autant plus lourde que le loyer pèse fortement dans le budget des ménages, ce qui est le cas des milieux plus modestes.

Cette politique de monétarisme à l'helvétique ne va donc pas de soi. Est-elle aussi celle du Conseil fédéral? Aussi celle du Parlement?

Pour nous, la lutte contre l'inflation, dont la

nécessité n'est pas contestée, comprend d'autres paramètres, entre autres:

- Refus de la diminution du pouvoir d'achat, c'est-à-dire défense intégrale des revenus salariaux et des rentes AVS, pleinement indexés.
- Engagement d'un programme de construction de logements et d'investissements liés aux économies d'énergie.
- Limitation de toute hausse du taux hypothécaire, notamment par l'orientation sur ce secteur des capitaux du deuxième pilier et de l'épargne traditionnelle et aussi par réduction (négociable?) des marges bénéficiaires des banques.
- Soutien aux régions les plus touchées.
- Surveillance des prix.

Cette liste n'est pas un programme. Mais il est difficile d'admettre que la politique économique soit le seul fait de la Banque Nationale Suisse, invoquant, dans le plus pur style néo-libéral, les idées à la mode.

GENÈVE

MM. Ducret et Vernet face au financier Gaon

L'entrée de M. Nessim Gaon au début de l'été sur la scène genevoise du logement pourrait avoir une signification plus importante qu'on ne l'imagine. On se souvient que le propriétaire du Grand Casino/Noga Hilton, grand promoteur devant et derrière l'Eternel, avait fait appel à la police pour déloger les squatters d'un immeuble promis à la démolition pour permettre l'extension de son hôtel. Immédiatement des affiches sauvages un peu partout à travers la ville: «Le fric appelle les flics». Sale coup pour l'image de marque. Riposte d'envergure: M. Gaon annonce donc qu'il est prêt à prendre la tête d'une opération regroupant tous les milieux intéressés en vue de la construction de 10 000 logements sociaux.

L'été aidant, sur fond de campagne électorale,

cette offre a été largement répercutée par une presse qui sait ses lecteurs très sensibilisés à la crise du logement, très sévère dans la cité de Calvin.

Un élément à mettre en tout cas à l'actif de M. Gaon: la substance d'un rapport Battelle sur le logement, rédigé à l'intention du Conseil d'Etat et que le changement de conjoncture en 1973 relégua prématurément dans un tiroir de l'administration (nous en avions parlé dans ces colonnes).

Dans ce travail, bourré d'informations intelligentes et courageuses sur la situation de crise aiguë qui sévissait à l'époque — crise aggravée à Genève par l'importance de facteurs spécifiques: exiguïté du territoire, importance des achats étrangers — un chapitre particulièrement novateur posait le problème sous l'angle de l'économie «pure».

GASPILLAGES

Rappel. C'est une constante universelle du secteur de la construction d'avoir une production par à-coups. La multiplicité des agents (entrepreneurs, promoteurs, investisseurs), en majorité d'envergure faible ou moyenne, les amène à suivre aveuglément la demande sans tenter de la poser: tous se lancent ou se retirent en même temps... avec des conséquences qui ne se manifestent que trois ou quatre ans après.

Ces à-coups, outre un décalage patent entre l'offre et le demande, ont pour résultat un gonflement aussi spectaculaire que rapide, puis une démobilisation aussi soudaine de l'appareil de production, phénomène bien trop brutal pour n'être pas coûteux et qui se répercute inévitablement sur les prix dans la construction.

La taille restreinte des entreprises les obligent, dans les remous consécutifs à ces à-coups, à accepter des commandes trop diverses, à passer d'une école à un immeuble locatif pour revenir à un hôtel, avec le désavantage majeur de ne pouvoir réellement faire fructifier leur expérience acquise, et d'alimenter ainsi le gaspillage (des forces et de l'argent disponibles).

Autre raison du coût élevé de la construction: la densité des architectes, plus élevée à Genève que partout ailleurs en Suisse. Quand on sait que ces spécialistes-là sont, selon les règles helvétiques en vigueur, rémunérés au pourcentage, on comprend que ce n'est pas de ce côté qu'il faut attendre des économies.

UN RÔLE POUR LE GOUVERNEMENT

Un gouvernement soucieux de loger convenablement ses administrés aurait dû être l'instance motrice d'une coordination des promoteurs, des entrepreneurs et des architectes, garantissant aux pools qu'ils auraient constitué des commandes étalées sur des années en contrepartie d'une sérieuse baisse des prix. On aurait ainsi pu aboutir à une semi-industrialisation de la production. Qu'on veuille bien admettre que cette organisation n'aurait pas débouché forcément sur un produit de masse: impossible d'oublier les erreurs de l'Avanchet où uniformité de la construction et densité de